

AR Prefecture

006-210600599-20220920-DEL2022_98-DE

Reçu le 22/09/2022

Publié le 22/09/2022



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2022_98**

20 septembre 2022

MAIRIE D'EZE

OBJET :
**Réservation de biens
immobiliers au sein de
la copropriété La
Bananeraie**

RAPPORTEUR :
Monsieur le maire

**Nombre de conseillers en
exercice 19**

Nombre de présents 15

Nombre de votants 18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI - Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Christian FIGHIERA – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Patricia PONTIS – Mme Annick FILLON - Mme Patricia ALLOUCH – Mme Claudine TURRINI – M. Jean-Barthélémy VAUTEL - M. Ghassan ANDRAOS

A donné procuration :

M. Sylvestre ANSELMi pour M. Ghassan ANDRAOS
M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA
M. Claude TKACZYK pour Mme Virginie SOULIER

Absents excusés :

M. Christophe VESTRI

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022_79, en date du 30 juin 2022, autorisant M. le maire à signer le contrat de réservation avec la SCI Méditerranée, gérée par la société Promogim, pour 13 appartements en l'état futur d'achèvement, 20 places de parking et un local d'activité, le tout pour une surface habitable (SHAB) globale de 715,48 m², conformément au tableau des surfaces en date du 9 mai 2022, et pour une valeur globale de 2.446.364,00 € HT,

Vu l'avis des Domaines, en date du 14 septembre 2022, estimant que le prix proposé peut être accepté,

Considérant la modification du tableau des surfaces intervenue le 22 août 2022, qui concerne les logements 37, 38 et 39, et qui réduit la superficie des futurs logements vendus à la commune à une surface totale de 704,06 m²,

AR Prefecture

006-210600599-20220920-DEL2022_98-DE
Reçu le 22/09/2022
Publié le 22/09/2022

Considérant la nouvelle valeur globale des biens ainsi proposés à l'acquisition par la commune, qui s'élève désormais à 2.417.388,00 € HT, soit 2.900.865,60 € TTC,

Considérant l'intérêt exceptionnel pour la commune d'acquérir ces biens immobiliers en bordure du littoral,

Considérant la forte demande de logements à loyer maîtrisé dont fait l'objet la commune,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE

- Retire la délibération n° 2022_79, en date du 30 juin 2022 ;
- Décide de réserver auprès de la SCI Méditerranée, dans la copropriété La Bananeraie, 13 logements et le local deux-roues, 20 places de parking souterrain et un local d'activité, le tout pour la somme de 2.900.865,60 € TTC;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



Le Maire,
Stéphane CHERKI.